



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 21 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
16 septembre 2022	
DATE D’AFFICHAGE	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
27 SEP. 2022	
et publication du	
27 SEP. 2022	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-et-un septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le neuf septembre deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Étaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS (arrive à 20h12), Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absentes avec excuse :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Fabienne STALARS
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Didier DUPIN
Lucie ROCH donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Absent sans excuse : Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

OBJET : 2022-029 : décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour régulariser les crédits en dépenses d'investissement.

Investissement - Dépenses

Opération 103 – Acquisition matériel – compte 2184 : + 3 000 €
Opération 118 – salle des fêtes - compte 2135 : + 90 €
Opération 102 – Rénovation bâtiments communaux – compte 2135 : - 3 090 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220921-2022-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Publication : 27/09/2022

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°1.
- **De procéder** aux écritures budgétaires.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 27 septembre 2022



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Roseline TRAMBOUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220921-2022-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Publication : 27/09/2022